

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XV

FÉVRIER 1909

N° 2

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

6 mai 1752.—M. de la Corne à M. de Lavillangevin :

“ Monsieur et cher confrère,

“ Vous serez sans doute bien peiné de la lenteur de notre affaire. Mais j'ai les peines en prime et par duplicata ; comptez que je suis le plus à plaindre de toute façon ; l'espérance seule de voir enfin la fin de cette affaire me soutient.

“ Je n'entrerai pas dans le détail particulier de tout ce qui s'est passé, vous le verrez assez au long dans la lettre du Chapitre. Tout ce que je puis vous dire, c'est que je suis bien traversé par les ruses ordinaires, rubriques, dolis, etc., des MM. du Séminaire, qui ne tendent qu'à nous donner un travers et à maintenir les mauvaises impressions que l'on a de tout temps données du pauvre Chapitre de Québec. Le sieur Lalanne a poussé les choses au point qu'il a été plusieurs fois chez M. d'Héricourt, tant pour lui tirer les vers du nez que pour essayer à nous nuire de ce côté-là qui est toute notre ressource. L'auriez-vous cru ?—il a été faire le pleureux, disant

que le Chapitre les écrasait d'un côté et l'Evêque de l'autre, au point qu'ils allaient abandonner le Séminaire. Ils lui avaient si bien persuadé ce dernier article, que M. d'Héricourt me dit qu'il regardait cela comme fait et il le croyait véritablement. Ils ont été partout en dire autant ; mais M. de la Galissonnière n'en est pas dupe. Ne le citez jamais, ne nous vantons de rien et que cela ne vienne point surtout à la connaissance de l'Evêque. Plus il saura qu'on nous aide, plus il s'attachera à nous ôter les moyens de nous défendre. J'ai raison pour cela. D'ailleurs c'est que malheureusement pour nous l'Evêque a toute la confiance de M. le marquis et par conséquent du ministre. Ainsi ne nous en vantons pas. Ceux-ci ont prévenu M. Duquesne aussi en sa faveur. Cela m'ôte bien de l'aisance et m'oblige à aller bien doucement et avec précaution. L'Evêque est fin et politique comme personne. Cette prétendue indifférence qu'il fait paraître, avec le motif seul du bon ordre de son diocèse, a jeté une forte impression. Il aurait beaucoup mieux valu pour nous qu'il eût paru, ici comme en Canada, partial, qu'il eût continué ce qu'il avait si bien commencé. Pour lors j'aurais été en pied et ne serais pas bridé comme je le suis. N'ayez pas d'inquiétude et soyez tranquille sur toute ma vigilance à profiter des occasions et moments où je pourrai m'insinuer et nous faire rendre la justice que nous méritons. J'ai plus à cœur que je ne saurais vous l'exprimer notre réputation, et de laisser la bonne idée qui nous est due.

“ Ne négligez rien pour vous insinuer dans l'esprit de M. Duquesne ; tout est grandement disposé surtout vis-à-vis de MM. du Séminaire. Vous voirez par ma lettre et ce qu'il vous dira, que j'ai tiré mon bout de ce côté-là ; par le moyen de M. La Joncaire vous réussirez de l'autre. S'il prenait nos intérêts à la Cour pour nous soutenir contre les deux, cela nous ferait un grand bien et serait d'un grand poids pour nous.

“ Il s'en faut de beaucoup que l'abbé de L'Isle-Dieu soit le partisan des prêtres du Séminaire ; leurs chiens ne chassent pas ensemble. Je ne les crois pas non plus très bien avec le prélat. Ils sont fort estomaqués de ce qu'il veut, disent-ils, empiéter sur leurs droits ; ils affectent de dire qu'il n'a qu'à s'emparer de tout, s'il le veut, qu'ils ne s'en soucient guère ; mais qu'ils retireront tous leurs sujets et le contraindront à leur payer ici à Paris une bonne et dodue pension à chacun, que cela leur fera au moins une vie fort gracieuse, c'est-à-dire à ceux qu'ils retireront. Voilà ce qu'a dit le sieur Lalanne à quelqu'un de la maison qui me l'a répété... Jugez de ce génie et combien ces gens-là aiment l'avantage du pays... J'arrive de chez M. Duquesne pour prendre congé de lui, mais je ne l'ai pas trouvé, non plus que M. de la Galissonnière. Il m'en a coûté 24 sous pour mon fiacre, que je regrette bien. Son valet de chambre m'a dit qu'il partait demain et que ce départ était caché à toute la maisonnée. Je vais aller chez M. de Lorne pour lui demander de l'argent. Vous m'avez mis dans un embarras affreux ; il est temps que je voye à quoi m'en tenir... Il ne me reste qu'à vous prier de ne pas m'oublier dans vos prières. J'ai besoin de santé et de patience ; plus je connais Paris, plus je le déteste, et je m'y ennuie. Quelle aurait été ma joie si j'avais pu m'en retourner cette année, je ne puis vous l'exprimer. Dieu soit béni ! M. Monac a été très sensible à votre lettre.

“ J'ai reçu une lettre du Canada par l'Angleterre, par laquelle on me marque que le prélat vous tracasse. Prenez patience.

“ Je suis etc. Lacorne, Ptre.”

L'abbé de l'Isle-Dieu écrivait de son côté à Mgr de Pontbriand et je citerai quelques passages de ses lettres. Le 23 mai 1751 : “... Je vous avais annoncé M. Pelé (1), et M. de Lalanne m'avait annoncé lui-même

(1) Ou Pellet. Il avait fait partie durant quelques années du Séminaire de Québec.

qu'il vous le renvoyait dans *leur séminaire*, cependant, aujourd'hui, veille du départ, je vois le contraire et je ne devine ni pourquoi on voulait vous le renvoyer, ni pourquoi on ne le veut plus. C'est un bon ecclésiastique qui peut être lui-même un peu indécis; mais on l'a fuyieusement balotté surtout depuis 7 à 8 mois. On a voulu lui faire prendre un vicariat dans le diocèse; on lui a même fait ordonner par M. l'Archevêque de le prendre. Le refus qu'il en a fait lui a été funeste, M. Jousseran vous en dira les suites... Le bon M. Pelé a été interdit pour punition de son refus, qu'il fondait cependant sur une raison assez plausible: je suis, disait-il, membre d'un séminaire auquel je suis attaché et dont les liens doivent être réciproques à mon profit comme au sien; cela n'y a rien fait. L'interdit a tenu et subsiste.

“ Depuis ce temps-là, ces messieurs ont paru vouloir donner une cure à M. Pelé et cette intention n'a point eu son effet...”

Le 17 avril 1752, le même écrit: “ ... Je commence par vous dire, Monseigneur, que toutes vos lettres ont été rendues à leur adresse, du moins je les ai fait mettre toutes à la poste, excepté celle de M. Pelet qui n'était plus en France, mais en Danemark, ce qui vous étonnera beaucoup sans doute.

“ Vous aurez un arrêt d'intervention pour la conservation de vos droits dans la contestation du Chapitre et du Séminaire, qui ne va pas fort vite. Cependant messieurs du Chapitre ont déjà fait signifier au Séminaire leur requête d'introduction contenant leurs demandes et leurs moyens; les seconds travaillent à leurs réponses et chacun s'applaudit et paraît content de son bon droit.

“ Pour vous, Monseigneur, et selon vos intentions, vous ne prenez aucune part à la contestation, vous réclamez seulement votre droit, si par l'événement la cure vient à passer au Chapitre... Ce dont je puis

vous assurer, c'est que vous n'avez pas plus à cœur vos intérêts, à tous égards, que M. Rouillé les a lui-même.

“ L'affaire de l'indépendance prétendue du Séminaire de Québec à votre égard va son train... J'ai fait faire à M. Estève un mémoire d'observations sur cette question, une consultation que j'ai fait reprendre en Sorbonne, et un petit mémoire sommaire contenant les propositions que vous faites à MM. les supérieurs et directeurs du Séminaire des Missions Etrangères de Paris.

“ Je leur ai remis ce petit mémoire sommaire, ils y ont répondu, vous aurez des copies de tout, dès que M. Estève m'aura remis sa réplique aux réponses de ces messieurs.

... “ Je ne me suis pas contenté de consulter M. Estève et la Sorbonne; j'en ai conféré de votre part, Monseigneur, avec M. l'Evêque de Nitry et M. l'Evêque de Bethléem. Je crois que vous feriez bien de leur en écrire, si, pour éviter l'éclat dont vous ne voulez point, vous vouliez confier cette question à des arbitres; vous ne pourriez mieux choisir.

“ J'ose vous dire d'avance, Monseigneur, que vous ne pourrez vous empêcher de rire des réponses qu'on vous fait. On vous fait partir d'un faux principe: il n'y a jamais eu, dit-on, d'autre Séminaire à Québec que celui des Missions Etrangères. Ainsi l'exécution du Séminaire diocésain que M. de Laval établit au mois de mars 1663, que le roi confirma par ses lettres patentes du mois d'avril suivant, est une chimère qui n'a jamais existé qu'en projet, en idée et sur le papier. Ces messieurs traitent de la même manière l'union de ce Séminaire diocésain.

“ C'était, disent-ils, unir une chose qui n'existait pas et qui n'a jamais existé. Ainsi, Monseigneur, vous vous repaissez d'idées et de chimères.

“ MM. les Supérieurs et directeurs du Séminaire des

Missions Etrangères de Paris rapportent trois fameuses pièces à l'appui de leurs réponses :

“ 1^o Une lettre de M. de Laval qui leur permet d'aller s'établir à Québec, sur la demande qu'ils en avaient faite ; 2^o Un acte qui contient les conventions qu'il avait avec eux ; 3^o Un contrat de vente d'un terrain sur lequel est actuellement bâti le Séminaire, pour le prix et somme de 8000 frs que M. de Laval reconnaît avoir reçu en deniers comptants et dont il se tient et reconnaît content ” (1).

(1) En voilà un cadeau et un titre de propriété ! 8000 francs pour devenir propriétaire d'une maison (le Séminaire proprement dit) qui devait coûter 400,000 livres ! Ce ne fut certainement pas le Séminaire de Paris qui fournit cette somme. Au reste, il semble que cette somme de 8000 francs n'était qu'un simple prêt, puisque Mgr de Laval la remit au Séminaire des Missions Etrangères, de Paris, le 8 avril 1680, dans “ l'acte de donation ” qu'il fit ce jour-là, au *Séminaire de Québec*. Il appert par cet acte que les directeurs de Paris “ se désistent de l'emplacement sur lequel le dit Séminaire de Québec a basti la maison du dit Séminaire, moyennant la somme de huit mille livres au prix courant de la monnaie de Québec, où les écus d'argent de soixante sols valent quatre livres et les autres espèces à proportion, consentant les parties respectivement que le dit contrat soit et demeure nul comme non advenu et que le dit Seigneur Evêque dispose du dit emplacement ainsi qu'il avisera bon estre. En conséquence de quoi le dit Seigneur Evêque a présentement rendu et payé aux dits Sieurs Supérieur et Directeur du Séminaire de Paris, la somme de six mille livres en espèces de louis d'argent à soixante sols pièce, revenant à quatre livres pièce, suivant l'usage de la Nouvelle-France, à la dite somme de huit mille livres. ” (copie aux archives de l'archevêché).

Le Séminaire de Paris n'avait donc pas la propriété du Séminaire de Québec. Mais par suite de cette union que Mgr de Laval avait faite des deux séminaires, celui de Paris voulait être maître de tout et semblait avoir complètement oublié, en 1752, cet acte pourtant si important du 8 avril 1680. Les directeurs prétendaient que le Séminaire de Québec n'était pas séminaire diocésain mais bien leur séminaire à eux. Et j'en trouve la preuve dans une lettre écrite à Mgr de Pontbriand par leur supérieur Burgurieux, le 9 mai 1752

“ Voilà, monseigneur, les titres que rapportent MM. les supérieurs et directeurs du Séminaire des Missions Etrangères, auxquelles ils ajoutent... et comme pièces

(archives de l'archevêché) :... “ M. l'abbé de l'Isle-Dieu nous a communiqué de votre part le mémoire concernant le Séminaire de Québec et les propositions qui en sont la conclusion ; nous y avons fait réponse... Il paraît, Monseigneur, que votre objet n'est pas de supprimer ou faire casser l'union de ce séminaire au nôtre. Cependant, soit qu'il soit un séminaire des Missions Etrangères, comme nous le croyons, *et non un séminaire diocésain*, comme votre mémoire le suppose, je ne vois point en quoi pourrait désormais consister son union au nôtre, si les choses contenues dans les propositions avaient lieu.” Cela prouve 1° que les abbés de l'Isle-Dieu et de la Corne étaient bien renseignés ; 2° qu'on ne savait pas encore d'une manière certaine, en 1752, si le séminaire fondé par Mgr de Laval en 1663, était un séminaire diocésain ; 3° que les prétentions du Séminaire de Paris étaient exorbitantes ; 4° que cette union des deux séminaires fut une source féconde de divisions et de difficultés qui ne finirent qu'à la conquête ; 5° que la même union, en soumettant le Séminaire de Québec à celui de Paris, même en ce qui regardait les moindres détails—on comprend ce que cela veut dire—, était de nature à nuire aux intérêts bien compris de cette institution, en même temps qu'elle fermait la porte aux ambitions légitimes des Canadiens qui, ne pouvant aspirer aux premières places, n'étaient pas portés à faire partie d'un Séminaire de Québec dont la tête était à Paris ; 6° qu'il ne faut pas s'étonner, ni encore moins se scandaliser, du procès que les chanoines de Québec avaient intenté contre les MM. du Séminaire ; 7° que la position de Mgr de Pontbriand était très difficile et que sa vertu de patience—laquelle ne peut être mise en doute—dut subir une dure épreuve, placé qu'il était entre un Chapitre qui lui était hostile et un Séminaire qui lui faisait les gros yeux. Et encore s'il avait eu seulement affaire au Séminaire de Québec ! mais non, il lui fallait référer à Paris, le centre du Monde ! et alors le centre même des affaires ecclésiastiques de la France et du Canada. Il ne pouvait être question, à cette glorieuse époque, de s'adresser à Rome, à la seule autorité légitime. Tout devait se régler à Versailles ! En fait, tout cela se régla sur les Plaines d'Abraham, et d'après les décrets miséricordieux de la divine Providence.

On verra plus loin, quand il s'agira de l'intervention de l'archevêque de Paris au procès des Chanoines de Québec contre le Séminaire, ce que les unions multipliées peuvent produire de désunions.

probantes... et inattaquables l'inscription qui est sur la porte du Séminaire de Québec.

“ Pour parer à la difficulté naturelle qu'on pourrait faire à ces messieurs, car ils paraissent l'avoir prévu, ils prétendent que tout ce qui est accru à ce séminaire, depuis l'acquisition de 8000 frs, comme union de dîmes, ou d'autres biens ecclésiastiques, unions de bénéfices, donations quelconques entre vifs, legs par testaments, etc., tout les regarde privativement et aucun bienfaiteur n'a eu en vue le Diocèse.

“ Je serais assez tenté de croire, Monseigneur, que ce sont ces messieurs qui partent d'un faux principe. Il n'est pas possible que le Roi ait confirmé, en 1663, l'érection d'un séminaire qui n'existait qu'en idées et sur le papier.

“ Je ne suis pas plus disposé à croire que la vente de M. de Laval soit autre qu'une vente fictive ; mais quand on la supposerait réelle, elle est faite à M. de Bernières et à ses associés qui n'ont jamais été membres du Séminaire de Paris.

“ Ces messieurs qui avaient suivi M. de Laval dans tous ses travaux apostoliques... se réunirent à lui à Québec... ; ils y établirent un séminaire pour y vivre en communauté et comme ils étaient tous fort riches, il leur fut très aisé de le doter amplement, comme un séminaire diocésain, suivant que le porte le décret d'érection du mois de mars 1663...

“ Or dans tout ceci, je ne vois point de propriété pour MM. du Séminaire de Paris...

“ Dans l'union du Séminaire de Québec à celui de Paris, il a été formellement et réciproquement stipulé de part et d'autre qu'il n'y aurait entre ces deux séminaires ni communauté de biens ni communautés de charges. Ce qui réduit cette union à une simple union morale et de régime spirituel, que vous ferez cesser quand il vous plaira, monseigneur ; du moins c'est mon avis.”

En fait, l'union était plus réelle que le pensait l'abbé de l'Isle-Dieu, car voici les termes par lesquels Mgr de Laval unissait son Séminaire de Québec à celui de Paris, le 19 mai 1675.

“ ... A ces causes ... nous avons uni et annexé, unissons et annexons à perpétuité le Séminaire de Québec avec ses maisons et bâtiments, jardins, emplacements, seigneuries, terres et possessions revenus généralement quelconques et autres dépendances d'icelui présentes et avenir, au dit séminaire établi à Paris pour la conversion des infidèles, sans que le Séminaire de Québec ni ceux qui y sont demeurant en puissent distraire, vendre ni aliéner aucune partie, ni même les engager, sans le consentement et permission des dits sieurs directeurs du Séminaire de Paris qui nommeront et choisiront tel supérieur que bon leur semblera pour régir et gouverner suivant leurs constitutions ce séminaire de Québec, lequel supérieur prenra notre bénédiction et confirmation pour exercer sa charge.... ”

Le 23 février 1683, le Séminaire de Paris se désista de quelques-uns de ses droits. Ainsi il renonça au privilège de nommer le supérieur de Québec. Les messieurs de Québec pouvaient aussi de leur chef acquérir et aliéner sans le consentement et permission du Séminaire de Paris.

Le 22 avril 1752, l'abbé de l'Isle-Dieu écrit à Mgr de Pontbriand : “ Je sais bien que MM. du Chapitre craignent beaucoup que vous n'établissiez une nouvelle et même plusieurs cures dans le ressort et l'étendue de celle de votre ville, si elle vient à passer entre leurs mains ; même dans la basse-ville, où cependant j'ai fait remarquer à leur agent et confrère qu'il en avait été question dès 1692, à plus forte raison qu'il en doit être question aujourd'hui.

“ Je sais que le Chapitre consulte sur les cures qu'il a érigées pendant la vacance du siège et sur le droit qu'il peut en avoir, le cas échéant. J'ai battu sur cela

à plate couture l'abbé de la Corne ; car nous sommes cette année fort bons amis, depuis que je me suis porté à lui rendre quelques petits services qu'il m'avait demandé de lui rendre. Mais les supérieurs et directeurs de cette maison et lui ne peuvent se sentir ; ils prennent feu comme de la poudre à canon dès qu'ils se rencontrent, surtout de Lalanne, votre grand vicaire, qui a voulu le faire taire en lui présentant comme une arme défensive et parant à tout, sa qualité de grand vicaire. Et vous connaissez, Monseigneur, le bonhomme Lalanne qui ne mange peut-être pas plus de beurre que de pain, mais qui dit plus de mots que de choses.

“ Quant au point d'appui de M. de Villars sur la donation de M. de Laval, elle est bien faible..... Il en est de cette donation comme de la vente qu'allèguent MM. les directeurs de cette maison : l'une ou l'autre, ou toutes deux, ne peuvent avoir au séminaire de Paris aucun trait ni rapport.....” (1) J'extrais quelques lignes des lettres écrites la même année 1752 par l'abbé de l'Isle-Dieu à l'évêque de Québec :

(1) Cette lettre parle ensuite de l'abbé Fornel qui va donner sa démission, de la triste administration du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, et des troubles de l'Eglise de France. Deux jours après, il écrit encore et termine ainsi : “ On dit que la santé de M. l'ancien évêque de Mirepoix se dérange un peu, quoiqu'il n'ait que 99 ans ! car on vit longtemps quand on touche de près ou de loin au ministère.”

Voici le jugement porté par l'abbé de l'Isle-Dieu sur l'abbé Fornel : “ C'est un homme qui écrit des volumes pour des riens, et s'il est aussi grand parleur, on peut reposer avec lui sa poitrine dans la conversation où il doit fournir beaucoup, et je pense que dans un Chapitre, c'est un fort diffus capitulant.”

Et ailleurs : “ J'espère que M. Fornel reculera d'autant moins à donner sa démission, qu'il m'a envoyé une lettre pour vous, Monseigneur, et une seconde adressée aux Doyens dignitaires et prébendaires de la Compagnie, par laquelle il leur fait sans doute ses adieux, et leur annonce la fortune immense qu'il va faire en France où il deviendra peut-être premier ministre par la grande intelligence qu'il a pour les affaires.” De fait le chanoine donna sa démission et ne revint plus en Canada.

“ Tout est renfermé (les lettres et mémoires) en deux paquets bien enveloppés de toile cirée que j'espère que vous recevrez en bon ordre d'autant plus que M. notre nouveau gouverneur général (Duquesne) a bien voulu s'en charger et de la manière du monde la plus obligeante. J'ai eu l'honneur de le voir deux fois chez lui et j'en ai été enchanté, je crois qu'il vous paraîtra comme à moi l'homme du monde le plus aimable, le plus affable et du commerce le plus aisé, du moins à ce que j'ai eu lieu d'en juger dans ces deux seules entrevues.

Le Séminaire des Missions Etrangères n'ayant pas de missionnaires qu'il pût envoyer en l'Acadie, l'abbé de l'Isle-Dieu s'adresse au Séminaire du St-Esprit : “ M. Cavris m'en fournira quelques-uns que je présenterai moi-même au ministre, et si on voulait établir à Louisbourg une communauté de prêtres séculiers, (1) je suis persuadé qu'en s'adressant à M. Cavris, on en viendrait facilement à bout et pour l'établissement et pour l'entretien dans la suite et de très bons sujets, tout ce qui sort de cette maison étant très bon. L'éducation y est un peu dure pour la vie ; on y étudie bien, on y prend bien l'esprit ecclésiastique, on y est élevé dans une grande simplicité de mœurs, on y apprend bien la morale ; et ce qu'il y a eu dans vos colonies et dans les missions des Indes Orientales de meilleurs sujets, sont sortis de cette maison...”

L'abbé de l'Isle-Dieu conserva toujours cette opinion et cette haute estime pour le Séminaire du St-Esprit ; car dix-sept ans après, le 5 juin 1769, il écrivait au cardinal préfet de la Propagande : “ Je vous avoue... que j'ai d'autant plus de satisfaction et de consolation de voir confier

(1) C'était là une idée chère à l'abbé de l'Isle-Dieu. Très mécontent des Récollets, il ne désirait rien tant que leur départ de Louisbourg, et il aurait voulu les laisser tout au plus aumôniers des troupes. Aussi revient-il très souvent à la charge, mais il n'eut pas la consolation de réussir.

les missions de Cayenne au Séminaire du St-Esprit, que pendant 23 ans que j'ai été chargé, en qualité de vicaire général de toutes les missions françaises et sauvages du vaste et immense diocèse de Québec, je n'ai jamais fait passer que des sujets élevés et formés au Séminaire du St-Esprit, et que tous ont toujours surpassé mes espérances, sans que jamais aucun se soit démenti." Aussi le même abbé songeait-il tout de suite à cette excellente maison, quand les prêtres des Missions Etrangères de Paris menacèrent d'abandonner le Séminaire de Québec. Voici ce qu'il écrit le 9 mai 1752 au sujet du fameux procès : " Il y a quelque temps que je n'ai vu le député du Chapitre. Il me paraît que cette affaire va bien lentement par la faute (à ce que me dit M. de la Corne) de MM. les supérieurs et directeurs de cette maison—le Séminaire des Missions Etrangères qui ne se pressent pas de répondre... étant tantôt d'un côté et tantôt de l'autre.

" M. Dufau arrive ces jours-ci de Langres où il est depuis plusieurs mois. M. de Lalanne va partir pour aller le remplacer ; un troisième arrive de Carcassonne, et toutes ces disparates font que personne n'est au fait, qu'un supérieur qui reste assez assidûment ici, mais qui s'y casse la tête et qui n'avance à rien."

On voit que l'abbé de l'Isle-Dieu confirme bien ce qu'écrivait de ces messieurs le chanoine de la Corne. Voici ce que le même abbé disait de M. de Pontbriand (1), frère de l'évêque de Québec, et ce qu'il pensait de M. de Lalanne :

" Le premier est quelqu'un que je respecte et qui, au milieu de mille bonnes et vertueuses charités que je lui connais, n'a pas celle de se mettre une affaire de détail dans la même tête. Il serait pourtant bien plus naturel qu'il se mêlât des vôtres que moi.

" Quant au second, vous le connaissez : *cuncta anhe-*

(1) L'abbé de Pontbriand, de même que l'abbé de l'Isle-Dieu, demeurait aux Missions Etrangères.

lans, omnia meditans, nihil agens. Si son estomac physique était aussi mauvais que son estomac moral, il ferait souvent de mauvaises digestions ; car dans le second, il entasse tout et ne digère rien... ”

Le 1er avril 1753, l'abbé de L'Isle-Dieu écrit à Mgr de Pontbriand :

“ M. Rouillé me paraît toujours très bien disposé pour tout ce qui peut vous intéresser, Monseigneur, et en particulier sur ce qui concerne votre intervention, la prétendue indépendance de votre séminaire et les règlements à faire entre vous et votre Chapitre. Je lui ai fait valoir sur ce dernier article toute votre patience et votre modération ; il m'en a paru touché et disposé à faire décider par le Roi tout ce qui peut donner atteinte à vos droits. Sur le dernier article, il a pris plusieurs de vos mémoires, s'est chargé d'en parler à MM. les Commissaires que j'ai tous vus ; mais cette affaire ne sera guère mise sur le bureau qu'après Pâques, dont bien fâché M. l'abbé de la Corne. Sur l'article de l'indépendance de votre séminaire, M. Estève travaille depuis le commencement du carême... L'acte passé le 30 décembre 1663 entre MM. les supérieurs, assistants et procureur du séminaire et MM. les fabriciens de votre église de Québec, est une pièce triomphante, et qui déconcertera beaucoup les prétentions où ils sont, qu'avant eux il n'y a jamais eu de séminaire à Québec, ni de prêtres pour le former...

“ Jusqu'à présent, ces MM. ne me disent rien, quoique je les aie prévenus sur les propositions que vous leur faites. Tout ce que M. de Lalanne m'a dit de plus, c'est que s'ils ne restaient pas sur le pied où ils avaient toujours été, ils quitteraient le séminaire. Mais je crains de leur part une botte fourrée sur le temporel. Ils ont lâché à quelqu'un qu'ils quitteraient le séminaire ; mais que la plupart des biens leur appartenaient, et que vous seriez bien embarrassé, lorsqu'ils vous les auraient retirés, et qu'ils vous auraient laissé sans

prêtres et avec un revenu très modique pour soutenir et faire subsister votre séminaire; et c'est ce qui occupe M. votre frère qui crie sans cesse : la paix, la paix, sans que j'ose m'ouvrir avec lui, par les liaisons étroites, que, de vous à moi, il a avec ces messieurs. C'est donc sur ce prétendu droit au temporel qu'il s'agit de travailler sérieusement avec M. Estève pour distinguer et reconnaître si, dans les biens du séminaire, il y en a quelques portions qui appartiennent personnellement aux directeurs soit par legs, donations, acquits ou autrement, et à quels titres ils ont reçu... Quant aux unions de bénéfices, comme j'en ai eu quelque temps les titres entre les mains, j'en ai tiré des extraits qui ne seront pas inutiles.

“En supposant que ces MM. quittent votre séminaire, vous ne manquerez pas de prêtres, Monseigneur; la même maison qui vous en offre pour Louisbourg ne vous en laissera pas manquer pour Québec; mais, de grâce, ne les commettez, ni eux ni moi, avec vos directeurs, ... Si ces messieurs, en quittant, croient pouvoir dépouiller votre séminaire, j'ai peine à croire que la Cour leur accorde autre chose que des pensions, surtout n'y ayant aucune communauté de biens entre votre séminaire et celui de Paris.”

Il serait ennuyeux et inutile de reproduire toutes les lettres du chanoine de la Corne et je vais résumer et abrégé le plus possible, choisissant ce qui pourrait avoir quelque intérêt. La chose est d'autant plus difficile qu'écrivant tantôt au Chapitre, tantôt à quelques-uns de ses confrères, il est exposé lui-même à se répéter.

1752.—Pas de date: “J'ai découvert, il y a six semaines, que M. l'Evêque travaillait et demandait fortement l'érection d'une nouvelle paroisse à la basse-ville. Ou vous n'en avez rien su, ou je ne conçois pas comment vous ne m'en avez pas informé. Cela en vaut bien la peine, puisque j'étais résolu de tout aban-

donner, si cela avait eu lieu. La requête de son grand vicaire ou avocat a été présentée au ministre... Je vous avouerai, messieurs, que j'ai eu tant de chagrin et d'inquiétude, en apprenant cette nouvelle entreprise que j'ai été deux nuits sans dormir. Ma crainte était d'autant mieux fondée, que je savais que Monseigneur de Québec est parfaitement bien en Cour et qu'il a su prévenir le ministre et M. de la Galissonnière en sa faveur ; mais grâce à Dieu ce projet n'a pas réussi. J'ai fait jouer quelques pauvres petits ressorts, de sorte que le ministre a répondu à M. l'abbé de Lisle-Dieu qui lui-même avait présenté la requête : qu'il fallait attendre pour l'érection de cette nouvelle paroisse que le procès fût terminé, étant déjà trop chargé de difficultés ; que puisque M. l'Evêque avait paru jusqu'à présent indifférent entre le Chapitre et le Séminaire, et ne voulait se mêler à cette affaire que pour la nomination, il fallait qu'il laissât terminer le procès ; qu'ensuite il proposerait l'érection de cette nouvelle paroisse pour laquelle il avait envoyé un ancien procès-verbal *de commodo et incommodo*. Voilà donc une belle épine qu'on nous a tirée du pied : car comme je l'ai représenté, que serions-nous devenus avec une Fabrique qu'on a chargée, sans nous consulter ni personne, de 2000 livres de rente ? n'était-ce pas écraser le Chapitre et terminer le procès sans que nous eussions pu aller plus loin ? Ainsi messieurs, comme on ne l'a pas débouté tout à fait de son projet et qu'il est au mieux à la Cour, tenez un grand secret de ceci.....".

Il me faut résumer ce que je trouve de plus intéressant dans les autres lettres de 1752 ; sans cela, il y aurait des répétitions et infailliblement de l'ennui.

Le chanoine de la Corne envoie à ses confrères une consultation de la Sorbonne au sujet de la prébende à payer au doyen du Chapitre ; il écrit à chacun par M. de Boishébert " qui passe sur le vaisseau roi. " Il ajoute : " Depuis quatre jours que je me trouve seul,

j'ai cherché à me mettre en pension ; MM. les Prémontrés me demandent cent pistoles sans me fournir quoi que ce soit que la chambre et leur réfectoire, pas même des draps. J'ai été chez un bourgeois qui m'a fait la même proposition, en ne m'offrant que la soupe et le bœuf à midi, un rôti le soir ou un ragoût avec une salade.

“ Je vais chercher jusqu'à ce que je puisse mieux trouver. ” M. Monac a été bien sensible à la lettre que vous lui avez écrite ; il est rempli de bonnes intentions pour nous.”

“ Si vous nous envoyez le *placet* pour l'établissement de notre terre (la Petite Nation), nous le présenterons quand il sera temps. Vous pouvez toujours marquer au ministre que cette terre ne nous produit rien. ” Le Chapitre s'étant déjà adressé à ce sujet à M. de la Galissonnière et à M. Bigot ; mais sans succès définitif, puisque je trouve dans nos archives une lettre de M. Bigot avec le passage suivant :

Le 28 mars 1753 : “ J'ai reçu la lettre que le Chapitre m'a fait l'honneur de m'écrire le 24 du courant. Je suis très mortifié de ne pouvoir lui accorder la demande qu'il me fait de permettre à ses députés d'aller constater et arpenter la terre qu'il possède à 40 lieues au-dessus de Montréal. Nous avons reçu, l'automne dernier, des ordres de la Cour qui défend d'avoir aucun égard à l'établissement de ces concessions et le ministre nous proposait même de nous envoyer un ordre du roi pour défendre d'en accorder de nouvelles dans ce quartier.... ”

(A suivre)

M^{sr} HENRI TÊTU

NOMS PROPRES AU CANADA-FRANÇAIS

Transformations de noms propres, établies par les signatures autographes ou par les écrits de contemporains où ils sont mentionnés.

(Suite)

- CHASLE (Claude) qui se marie à Québec en 1668, signa d'abord "Challe," puis ensuite comme ci-haut.
- CHASTENAY (Jean) qui se marie à Batiscan en 1689, portait le surnom de "Laguigne," vers 1680. Ne sait signer.
- CHATEL (Henry) qui épouse Marie Geneviève Larue à Québec, vers 1686, portait le surnom de "Francœur," et signait "Henry Chastel," en 1677.
- CHAUVIN (Michel) qui épouse Anne Archambault à Montréal en 1647, signait "Chauvé."
- CHAUVIN (Jacques) qui épouse Marie Cochon en 1696, à Québec, signait : "Chauvain."
- CHESNAY (Bertrand) dit Lagarenne, qui se marie à Québec, en 1656, signait "B Chenay."
- CHÉNE (Raymond) qui se marie vers 1690, portait en 1686 le surnom de "L'agréable."
- CHIUOT (Jean) à Montréal, en 1662, ne signe pas son nom ; mais est appelé "Sicot" par Chambalon, le 7 oct. 1694, lorsqu'il achete un arriere fief de Pierre Legardeur à Boucherville.
- CHOQUET (Antoine), à Montréal en 1691. Je le vois qualifié de "Sieur de Lafrance" et lui-même signe quelquefois "Antoine Choquet de La france."
- CHOREL (François) dit Dorvilliers, à Trois-Rivières en 1673, est souvent appelé "Choret" et lui-même signe : "St-Romain".
- CHORET (Mathieu) à Beauport vers 1647, est appelé "Chourel" par Audonard. Il ne signe pas.

- CHORET (Robert) fils de Mathieu. Vers 1681 je le vois signer "Choret", puis plus tard en 1708 "Chorel".
- CHOUART (Médard) sieur des Groseilliers à Québec en 1647, signe "Medar Chouar". C'est là l'un des plus hardis explorateurs dont le Canada puisse se vanter.
- CHOUINARD (Jacques) qui se marie à Québec en 1692, ne signait pas. Dans les actes on l'appèle généralement "Chuinard" et lorsqu'une concession lui est faite à Port Joly, le 27 oct. 1693, il est appelé "Jacques Chuinard dit Sans soucy".
- CHRÉTIEN (Michel) qui se marie à Québec en 1665, portait en 1675, le surnom de: "Lebrun".
- CLÉMENT (Jean) dit Lapointe, à Québec en 1659, porta aussi quelques fois le surnom de "Laviolette". Il signe: "Jean CLement", en 1670.
- CLOCHER (Jacques) dit St Pierre, à Charlesbourg vers 1700, fut aussi connu sous le nom de "Marquet". Tanguay en fait deux hommes sous ces différents noms.
- CLOUTIER (Zacharie) le père, charpentier, arrive en cette colonie vers 1635, ne sachant pas écrire, mais tout de même signait invariablement d'une hache: "—". Ses enfants signèrent presque tous sans aucune altération dans l'orthographe de ce nom, qui se comprend et s'énonce bien et peut difficilement s'écrire mal.
- COCHEU (Jacques) seigneur de la Grande Rivière vers 1700, signait "Jacques Cochu".
- COCHON (Jacques) fils de Jean I, ne sait pas signer. On le voit généralement désigné avec le surnom de "Sieur de Lamotte".
- COCHON (Réné) Laverdière, qui se donnait le titre de Chirurgien et qui fut juge bailli à l'Île d'Orléans, signe "Lavverdiere".

- COIGNET (Jean) huissier à Québec, vers 1709, a toujours signé "Congnet".
- COLET (Joseph-Pierre) à Québec en 1688, signait toujours "Collée".
- COMPAIRON (Jean) dit Lavergne, est le même que Boiry (Jean) dont Tanguay a fait deux personnes.
- CONDÉ (Jean) qui est à Lévis en 1679, portait le surnom de "Lepoitevin" lors de son mariage.
- CONSTANTIN (Guillaume) à Québec en 1661, signait son nom "Guillaume Cotemtin" et portait aussi le surnom de *Lavallée*. Son fils Denis signe : "Constantain" en 1703.
- COSANCE ou Coutance (Pierre), Québec, 1699. Son contrat de mariage est fait sous le nom de *Coutance*.
- COTÉ (Jean) fils de Jean I, signe "J. Costé" et porte quelquefois le surnom de "Lefrisé".
- COTTON (Barthelemy) à Québec en 1691, signa d'abord "Coutton", puis "Couttont".
- COUC (Pierre) dit Lafleur, qui est à Trois-Rivières en 1657, est généralement désigné avec le surnom de "Lafleur", et quelquefois "La fleur de Cognac". Il signe simplement "Pierre Couc".
- COUILLARD (Guillaume) qui est à Québec en 1621, ne savait pas écrire mais signait toujours de sa marque, qui était un hiéroglyphe comme suit : ">O+".
- COUILLARD, sieur de L'Espinay. C'est là Louis fils de Guillaume I, qui épouse Geneviève Després, en 1653. En 1675, Becquet le mentionne comme suit : "Louis Couillard, ecuier, sieur de Lespinay, seigneur de la Couillardière jadis la Rivière du Sud". Il signe "Louis Couillart" en 1665.
- COUILLARD (Charles-Thomas) fils de Guillaume I, signe d'abord "Couillart Desilez" en 1668 ; en 1672 "Baumont" ; puis en 1678 "De Beaumont" et enfin en 1686 il signe "Charles Couillart". Il a la plume légère, apparemment.



- COUILLARD (François) dit Lafontaine, qui se marie à Québec, en 1668, est généralement désigné sous les noms de "Lafontaine Couillard" et signe "F. Couillard" en 1669.
- COUILLARD (Jacques) fils de Louis II, signe "després" en 1705.
- COULOMBE (Louis) établi à l'Île d'Orléans, signe "Louis Coullomb" en 1673.
- COULON (Nicolas Antoine) sieur de Villiers. Ce personnage signa généralement "Coulon de Villiers"; mais ses fils signèrent autrement. Ainsi Joseph, tué en 1756, pendant qu'il lisait une sommation à Washington, signait "Jumonville." D'autres ont signés: "De Villiers", "Coulon" ou "Coulon de Villiers".
- COURAULT (Cybar) à Québec vers 1670, signait "C. Courraud".
- COURAULT (Pierre) à Québec en 1671, était quelquefois appelé "Coulon". Son fils Louis est aussi appelé "Coulon" en 1677.
- COUROIS (Pierre) dit Lacroix, à Québec en 1681, signait "pierre Couroix".
- COUSSON (François) qui se marie à Québec, en 1671 ne signait pas. Il est nommé "Gousson" à son contrat de mariage.
- COUTANCINEAU (Julien) signe à Québec, en 1671, "Jullien Coutansineau".
- COUTRON (André) maçon, à Québec en 1681, signait en 1701 "Couteron".
- COUTURE (Guillaume) à Québec en 1669, signait "G. Cousture". Son fils Jean Baptiste porta le surnom de "Lamonde"; Charles portait celui de "Lafresnaie"; Joseph celui de la "Crissonnière"; et Eustache celui de "Bellerive".
- COUTURIER (Gilles) cordonnier vers 1674, portait le surnom de "Labonté" et signait "Gille Couturié".

CRÉQUY (Léonard), à Québec en 1680, est un nom allemand canadien. Il signe de différentes manières. En 1686, je le vois signer "Lenart Crequey" et "Creque". En 1692 "Lennart Creiquel". Sa fille Angelique signe "Criquel" en 1700. Il signe à son contrat de mariage, en 1679; mais d'une manière incompréhensible.

CRÉTE (Jean), charron à Québec en 1654, signe "Jehan Creste" en 1671.

CREVIER (Christophe) sieur de la Meslé, habitant de La Rochelle, est à Québec dans l'automne de 1650, et signe: "Critofo Crivier". Ses fils portèrent les surnoms de *Duvernay, Bellerive, St François*.

CUILLERIER (René) à Montréal, en 1665, signe "Cullerier" en 1702; mais en 1710, d'un belle écriture d'un homme instruit, il signe comme Tanguay l'a écrit ci-haut. Son fils Jean signe: "J. Cullerier" en 1706.

DAGENAIS (Pierre), à Montréal, en 1665, signait "Dagenest".

DAILLEBOUT (Nicolas) frère du suivant, avait épousé Dorothé fille de Jean De Menteth et non *Marie*.

DAILLEBOUT (Louis) troisième gouverneur du Canada, vers 1648, signait "Dailleboust".

DAILLEBOUT (Charles) fils de Nicolas, signait généralement "C Dailleboust". A l'âge de 11 ans, je le vois signer: "Chs D'ailleboust des Muceaux". Son fils Pierre signait "D'argenteuil"—Jean Baptiste signait "Demusseaux".—Louis: "De Colonge"—Nicolas: "de Menteth" et enfin Paul signait "De Périgny".

DANDONNEAU (Louis) fils de Pierre, porta aussi le surnom de "Dusablé", vers 1677. Il signe "Louis dandonnau" en 1682.

DANEAUX (Nicolas) Seigneur de Muy, à Boucherville en 1687, signait "Demuy".

- DANGEAC, sergent de M. de la Chassaigne en 1692.
Son nom de baptême était *Gabriel*.
- DANIAU (François) décédé à St François, Isle d'Orléans, en 1687, signait "Daniaud". N'avait pas de parents dans le pays.
- DANIAUX (Jean), à Québec en 1670, signait "Jean Daniau dit Laprise". C'est là l'ancêtre des *Dagneau* de nos jours.
- DANNETS (Charles), à Québec vers 1671, signait : "Charle danais". Son fils signe : "Charles Danays" vers 1712.
- DARDOIS (Jean) à Beaupré en 1681, signait "D'arbois" et non "Dardois".
- DARME (Simon), à St-Michel en 1695, portait le surnom de "Jolicœur", lors de son mariage.
- DARVEAU (François) dit L'Angoumois, ne signe pas et lors de son contrat de mariage en 1691, il y est appelé "Hervaut". Il venait de l'évêché d'Angoulesme, d'où son surnom.
- DASILVA (Pierre) dit le Portugais. En 1686, je le vois signer : "Pedro dasilva".
- DAUDELIN (Nicolas) au Château Richer en 1665, portait le surnom de "Champagne".
- D'AUTEUIL (Frs-Mad, fils de Denis I) à Québec en 1679, signe "DeMonceaux".
- DAVAUX (Chs) dit Laplante d'Orveilliers, reçoit une concession à Dombourg en 1672, où il est nommé "Daureau dit Laplante". Il ne signe pas.
- DAVAUX (Simon), à Lachine en 1677, portait le surnom de "Bout en train".
- DAVID dit Pontife, au Château-Richer en 1662, s'appelait "Jacques".
- DE CAILLIÈRES (Louis-Hector) gouverneur, signait "le chev. De Callières".

- DECHAUME (André) à Québec en 1676, signait " Dechaune " et non comme Tanguay l'écrivait ci-dessus.
- DE CHAVIGNY (François II) sieur de Lachevrotière, a signé son nom de bien des manières. En 1668 : " François de Chavini, sieur de Lachevrotière " ; en 1672 : " François de Chavigni ". En 1703, il signe : " La Chevrotière Chartrain ".
- DE FAYE (Pierre) dit Darville, signe " Defay " à Québec, en 1685. Signa aussi " Darville ".
- DE FAYE (Jean) dit Chateauneuf, à Québec en 1686, signait " Chasteauneuf ".
- DE FLEURY (Jacques-Alexis) à Québec en 1671, signe " J.-A. Defleury Deschambaut." En 1706 il signe " Deschambault ".
- DE FRENEL (Joseph Antoine) à Champlain en 1694, signe " Defresnel ", et en 1701 " Defresnel la pipardière ".
- DEGERLAIS (Jean) dit St-Amand, signe lors de son contrat de mariage en 1667 : " Jean Jacquet de Gerlaise ".
- DE LA BARTHE (Louis) à Québec en 1699, signait " Labarthe ".
- DELAGE (Laurent-Jacques) dit Larivière, qui décède à Charlesbourg en 1703, est appelé : " Durant Delage " au contrat de mariage de son fils Pierre, en 1727.
- DE LA GROIS (Charles-Henry, Marquis) au Canada en 1695, signait " Dalogny " et c'était là son nom, généralement suivi de " Marquis Dalogny " ou " Marquis de la Grois ".
- DE LA HAYE (Nicolas) qui vivait en ce pays lors du recensement de 1681, portait le surnom de " le Poitevin ".
- DE LAMOTTE (Dominique) à Montréal en 1680, signait " D Lamothe D Luciere " en 1688.

- DE LAMOTHE-CADILLAC (Antoine) fondateur de la ville du Détroit, signa généralement : " Cadillac " ; mais à son acte de mariage, il signe " Lamothe Launay " .
- DE LAMOTHE (François) qui est à Charlesbourg en 1697, portait le surnom de " Laramée " .
- DE LA NOUGUÈRE (Thomas) à Québec, en 1672, signait " Lanouguère " . Ce nom est devenu " Lanau-dière " dans la suite. Son fils Pierre-Thomas, sieur de la Ferrade, signait " La perrade " vers 1700.
- DE LA PORTE (Louis) sieur de Louvigny, signe " De Louvigny " en 1690. A son contrat de mariage il signe comme Tanguay l'écrit.
- DE LA POTHERIE (Charles-Claude) à Québec vers 1693. Son véritable nom est " Leroy de Lapotterie " et c'est ainsi qu'il signe lui-même. C'est à l'auteur de " Histoire de l'Amérique Septentrionale " publiée en 17-2, où l'auteur est appelé Bacqueville de la Potherie.
- DE LA RUE (Jean), à Québec en 1663, avait une signature indéchiffrable. Son fils Jean signe " Jean lerue " en 1707.
- DE L'ASTRE (Jean) à Québec en 1669, portait le surnom de " Lajeunesse " .
- DE LAUZON (Jean) gouverneur du Canada vers 1651, signait " Delauson " et son fils Charles " C De Lauson de Charny " . Son autre fils Jean signait comme son père. Louis signait " Louis Delauson La Cytière " . C'est du nom de Marie Gaudard, leur mère, qu'est venu " Gaudarville " .
- DE LA VOYE (René), à Québec en 1656, signe : " René Lavoy " en 1661, et " René Delavoye, " en 1690.
- DE LA VOYE (Pierre), à Québec vers le même temps, signe " P. de Lavois " . Son fils Jean signe " Delavois " en 1690.

- DE PESPINAY (Jean) à Québec, en 1673, signe
"Jan de Lepinays".
- DE L'ESTAGE (Jean) à Québec en 1691, signait
"DeLestaige" d'une bonne écriture.
- DELESTRE (Thierry) à Québec en 1656, signait
"Delettre". Son fils Joseph signait "Delestre" en
1685.
- DE LESTRINGAN (Joseph-Alex.) à Québec avant
1700, signait "De Lestringant de St Martin" en
1710 et "De St Martin" en 1721.
- DELPÉE, (François), demeurant à Trois-Rivières en
1704, portait le surnom de "St-Cerny". Signe pas.
- DEMONIC (Joseph) à Montréal en 1691, signait
"Monie".
- DENEAU (Charles-Marin), à Laprairie en 1685, signait
"Deno".
- DE NIORT (Louis), sieur de la Noraye, à Québec en
1669, signe : "De Lanouray". Son fils Pierre, sieur
de la Minotière, signe "pierre demort" en 1707.
- DENIS (Simon et Nicolas, frères), qui étaient en ce
pays avant 1650, signaient tous deux "Denys".
Leurs enfants eurent presque tous des surnoms :
"St-Simon"; "De Vitré"; "De la Ronde"; "De
Bonaventure"; Richard Denis, fils de Nicolas, signait
"Denys fronsac".
- DE NORAY (Jacques), à Champlain en 1692, signait
"Dumesny". Son nom propre est "Le Picard".
Son fils Philippe était connu sous le nom de "Che-
valier de Noray" vers 1715.
- DE RAINVILLE (Paul) signe à son contrat de ma-
riage, en 1666, "P. derainville".
- DE RAMESAY (Claude) à Québec en 1690, gouver-
neur des Trois-Rivières et de Montréal, signait
"DeRamezay".
- DE RÉ DE GAND (François) Commissaire général en
ce pays, en 1637, signe "Derré".

- DE RIGAULT (Philippe) gouverneur de la Nouvelle France, signait "Vaudreuil". Pierre de Rigaud, son fils, qui fut le dernier gouverneur de la Nouvelle France, signait "Cavagnial de Vaudreuil" avant d'être gouverneur, et pendant son règne de gouverneur il signe simplement "Vaudreuil". Pierre-François, son autre fils, signe en 1748: "Rigaud de Vaudreuil".
- DERINON (Pierre) à Québec en 1709, signait "DeBudemont".
- DE RUPALLEY (Antoine) sieur des Jardins, à Québec en 1694, signe "Anthoine Dujardins derupalley".
- DE SABREVOIS (Jacques-Charles) de Bleury, à Boucherville en 1695, signait "Charle de Sabrevois." Christophe, son fils, signait "Sermonville" en 1757.
- DE SAILLY, Juge Royal à Montréal vers 1663, avait pour prénoms "Louis Arthus." Sa femme s'appelait "Anne-Françoise Bordugeau."
- DE SAUREL (Pierre) à Québec en 1668, signe toujours "Saurel."
- DESAUTELS (Pierre) dit Lapointe, à Montréal en 1666, signait: "pdesautels."
- DESBROYEUX (François) qui avait épousé Marguerite Dizey vers 1675, signait "Debroyeux."
- DESCAILHAUT (Jacques) à Québec en 1663, signait généralement "Tesserie," quelquefois "Jacques De Cailhaut Tesserie."
- DESCARIS (Jean) dit Le Houx, à Québec en 1654, signait "Descarys." Son fils Louis, marchand à Montréal en 1693, signait "De Carri" en 1700. Signait aussi "Dequarri."
- DESCHAMPS (Jean-Baptiste-François) à Québec en 1672, signe "J. B. F. Deschamps" en 1671, puis Jdeschamps Delabouteillerie" en 1672 et enfin souvent "Delabouteillerie" seulement. Son fils Jean

- Baptiste porta le surnom de "Flamanville"; Louis celui de "Boishebert"; et François celui de "Beaumeny".
- DESERRE (Antoine), à Québec en 1674, signe d'une bonne écriture: "A. Serre".
- DE SEVRE (Denis) dit Poitevin, à Québec en 1692, signe "denis deseivre".
- DESHAYES (Pierre) dit St-Cyr, qui se marie vers 1676, signait "Pierre dehaye".
- DE SIRCÉ (François) dit St-Michel, à la Pointe-aux-Trembles en 1677, signe: "Michel Desircé".
- DESJORDY (François) à Montréal en 1696, signe en 1703 "Deiordy". En 1725 il signe comme suit: "Dejordy de Cabanac".
- DESMOULIERS (Jacques) à Beauport en 1697, signait: "Jacques De moulier."
- DESMOULINS (Jean), tanneur à Québec vers 1700, signait "J. Mouchière."
- DESORCY (Michel) le père, portait le surnom de "Boutantrain" en 1658, et signait "Michel DeSorci."
- DESRAULOT (Jean) dit Chateauneuf, est à Québec, en 1680. Il signe "Chasteauneuf."
- DESROSIERS (Jean) qui épouse Françoise Dandonneau à Champlain en 1682, porte le surnom de "Dutremblay", et signe "J. Dutramblay." Michel son frère, portait celui de "Des Islets" en 1706, et signe "Michel dérozier." Son autre frère nommé Antoine, sieur de Lafrenière, signait "Anthoinne dérozier" en 1686.
- DESTIENNE (Denis) à Montréal en 1691, portait le surnom de "Clerin" du nom de sa mère.
- DE VAUX (Antoine) portait le surnom de "Picard" en 1668, et signe "Anthoine Devaulx".

DEVÉ (Nicolas) à Québec en 1672, signe "NicoLas Ledevé".

DE VILLIEUX (Claude-Sébastien), à Québec vers 1670, signait "Sébastien Devillieu". Son fils, qui portait le titre de "seigneur des Aubinelles" vers 1700, signe comme son père.

DE XAINTES (Etienne) maître arquebusier à Québec en 1672, signe : "Etienne de Sainctes Ledocteur".

D'EYME (Jean) à Charlesbourg en 1685, portait le surnom de "L'allemand". On le voit désigné sous les noms de "Daigle" et "Daigne". Un de ses fils porte le nom d'Etienne Daigle dit *Malborouk*, à la Louisiane, au recensement de 1724.

DIGOU (Zacharie). En 1671 je le vois signer à Québec "Zacary Digart".

DION (Jacques) à Québec en 1672, signe "Jacque dion". En 1709, lui signe "Dion" et son fils Pierre qui épouse Agnes-Anne Bonhomme signe sur le même document "Guion". Des "Dion" portèrent le nom de "Quion" et des "Guion" celui de "Dion". Voir : "Guyon".

DIONNE (Antoine), à l'Île d'Orléans vers 1660, portait le surnom de "Sanssoucy". Il signe "Antoine Dionne".

DIZY (Pierre) dit Montplaisir, à Trois-Rivières en 1659, signait "Monplaisir". Son fils Ignace-Michel, qui est juge civil et criminel à Champlain, en 1706, signe "Dizy."

DOLBEC (François) à Québec en 1675, portait le surnom de "Dufresne".

DOMINGO (Etienne) est Matelot à Québec, en 1681. "A dit son nom être Bertrand-Etienne Caraby" (Information de 1678). Ne sait signer.

DORÉ (Pierre) à Québec en 1681, signe "Doret."

DORIONNE (Pierre) qui se marie à Québec en 1688,

ne signait pas que je sache et était toujours appelé "Dorion".

DROSSY (Nicolas) habitant de Lauzon en 1682. Son nom est "Droi-y" et il signe ainsi lui-même l'année de son mariage, en 1665.

DROUET (Claude) sieur de Richardville, à Champlain en 1687, signait "De Richardville."

(à suivre)

PHILÉAS GAGNON

RÉPONSE

Sir Allan MacNab est-il mort catholique ?— (V, I, 560) —Voici quelques détails sur les derniers moments de sir Allan MacNab à ajouter à ceux déjà donnés dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, volume V, pp. 31, 42, 119.

Nous trouvons ces renseignements dans le *Canadien* du 15 août 1862 :

"Les obsèques de sir Allan MacNab ont été l'occasion d'une scène fort regrettable à Hamilton. Il paraît que l'illustre défunt, voulant rentrer dans le giron de l'Eglise catholique, en avait fait sa déclaration formelle à Mgr Farrell quelques jours avant sa mort, et que cela était conforme du reste à la manifestation plusieurs fois répétée du même désir longtemps entretenu par sir Allan. Dans les dernières heures de sa maladie, une parente attachée à l'administration de sa maison ayant envoyé quérir Mgr Farrell, l'évêque vint recevoir l'abjuration en règle de sir Allan qui voulut consigner dans l'acte de ses dernières volontés sa détermination d'être inhumé suivant le rite de l'Eglise romaine. Il reçut alors des mains du prélat les derniers sacrements de l'Eglise et tous les secours de la religion. De son côté, le Révérend M. Geddes, pasteur de l'Eglise dont sir Allan avait été le fidèle toute sa vie, l'ayant visité dans

ses derniers moments le réclamait toujours pour une de ses ouailles, et quand il fut mort il voulut se mettre en frais de l'enterrer en terre protestante. Tout était prêt pour la cérémonie funèbre et un nombre d'invités venus par chemin de fer, parmi lesquels on comptait l'honorable juge en chef McLean, l'honorable juge en chef Draper, l'honorable chancelier Vankoughnet, le major-général Napier, l'honorable G.-W. Allan, l'honorable J.-H. Cameron, Thomas Galt, Ecr, le colonel Jarvis, F. H. Heward, Ecr, le lieutenant-colonel MacDougall, Christopher Robinson, Ecr, l'honorable W. Robinson, E. Jones, Ecr, et John Crawford, M. P. P., se préparaient à l'accompagner à sa dernière demeure quand il fut déclaré que le défunt était mort catholique et serait enterré comme tel. Là-dessus, grand brouhaha. M. Geddes fulmina dans la chaire, la plus grande partie des officiels se retirèrent ; mais les dernières volontés de sir Allan furent respectées et Mgr Farrell finit par l'enterrer.

“ Le *Times*, de Hamilton, dit à ce sujet que c'est en pleine possession de ses facultés intellectuelles que sir Allan MacNab est entré librement dans le sein de l'Eglise catholique et qu'on ne peut blâmer en rien la conduite de Mgr Farrell ni celle de madame MacNab.”

Le 16 août 1862, le *Times* publiait une lettre de Mgr Farrell qui donnait toutes les explications sur la conversion de sir Allan MacNab.

“ Il y a plusieurs mois, disait-il, pendant que M. Daly, qui devint bientôt après le gendre de sir Allan, était au château, j'y fus invité à dîner avec mon vicaire-général, l'abbé E. Gordon. Dans le cours de l'après-midi, pendant que nous nous promenions dans le jardin, sir Allan me dit en présence de M. Gordon, que son intention était de mourir catholique. Personne ne sera surpris qu'après une telle déclaration, j'ai pris un intérêt particulier aux derniers moments de sir Allan.

“ Le dimanche qui a précédé sa mort, j'allai au châ-

teau pour faire visite à sa belle-sœur, madame MacNab ; j'eus là la première nouvelle de la maladie de sir Allan. Lundi ou mardi, j'allai m'informer de sa santé ; en apprenant que j'étais au château, il me fit appeler. J'allai dans sa chambre, et voyant qu'il souffrait beaucoup, je lui adressai quelques paroles de consolation, l'exhortant simplement à prier durant ses souffrances. Après une courte visite, je me levais pour partir, lorsqu'il me prit le bras et me dit qu'il n'avait pas oublié la promesse qu'il m'avait faite précédemment. Je compris qu'il faisait allusion à la conversation dont j'ai parlé plus haut, et je lui dis qu'il ne devrait pas perdre de temps et faire tout de suite ce que lui dictait sa conscience.

“ En partant je dis à madame MacNab ce qui s'était passé. J'envoyai prendre des nouvelles de sir Allan une fois après cela.

“ Jeudi matin, je reçus une lettre qui m'informait du désir de sir Allan de me voir pour affaires religieuses. J'y allai à dix heures du matin, et je fus introduit dans une des chambres d'en bas où je causai quelque temps avec madame MacNab. Peu après, M. Andrew Stuart, beau-frère de sir Allan, et anglican — avec qui je n'avais pas causé précédemment sur le sujet qui m'amenait, et dont j'ignorais les sentiments par rapport aux projets de conversion de sir Allan — vint me dire que celui-ci désirait me voir. Je demandai alors par précaution à M. Stuart, si sir Allan était en pleine possession de ses facultés mentales. Il me répondit que oui. J'allai tout de suite dans la chambre de sir Allan, et je le trouvai en pleine possession de lui-même. Il me reconnut et me dit qu'il voulait définitivement entrer dans l'Eglise catholique. Après une courte conversation avec lui sur les doctrines de l'Eglise, il fit sa confession dans la manière ordinaire. Puis, en présence de M. Stuart et de madame MacNab, il fit d'une voix claire et forte sa profession de foi catholique complète, selon la formule usitée lorsque des protestants se font

catholiques. Après cela je l'admis formellement dans le sein de l'Eglise catholique. Je restai dans la maison de 10 à 2 heures.

“ De bonne heure vendredi, je fus de nouveau appelé d'après l'ordre de sir Allan. En me voyant entrer, il me reconnut; nous priâmes ensemble, et il me demanda de rester auprès de lui. Presque immédiatement je m'aperçus qu'il perdait connaissance et quelque désireux que je fus de lui administrer la sainte communion, je le considérai trop troublé pour cela. Je partis vers 7 heures pour aller dire la messe à son intention.

“ Je retournai à midi, et je fus informé que le Révérend M. Geddes, ministre anglican, s'était installé dans la chambre du mourant, malgré les remontrances de ceux qui entouraient le malade. Je fus de plus informé par madame MacNab et madame Boulton, en présence du docteur Hamilton, qui parut acquiescer à cela, que sir Allan était sans connaissance. Madame Boulton et d'autres déclarent ne pas avoir entendu les réponses que M. Geddes prétend avoir été faites par sir Allan à ses questions.”

QUESTIONS

1304.—André Jarret de Beaugard qu'on voit établi dans la seigneurie de Verchères vers la fin du dix-septième siècle était-il allié au premier concessionnaire de cette seigneurie, François Jarret de Verchères ?

VERCH.

1305.—Est-il bien vrai que le général Beaugard, qui fut un des plus célèbres généraux américains pendant la guerre de Sécession, était d'origine canadienne ?

AMÉR.

1306.—Pourriez-vous me dire pourquoi on appelle green-backs les billets de banque américains ?

BANQ.